



DTN 16/17 - GM/VL/TB N°137416

Objet : Appel à candidatures organisation étapes du Circuit National ISSF 2016/2017

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Pour la saison 2016-2017, la Fédération Française de Tir relance l'organisation des Circuits Nationaux ISSF cible.

Les clubs souhaitant se porter candidat à l'organisation d'une étape d'un Circuit National sont priés de se faire connaître auprès de la FFTir en renvoyant le formulaire joint à l'adresse suivante : occ@fftir.org. **La ligue concernée devra émettre un avis favorable à votre candidature.**

Date limite de dépôt des candidatures : le 26 septembre 2016.

Les clubs candidats doivent posséder 15 à 20 postes dans une distance pour postuler à l'organisation d'une étape. Les points devront être comptés au 1/10^e pour toutes les catégories à la carabine 10 mètres et à la carabine 60 bc. **Pour la saison 2016/2017, deux candidatures par ligue pour les épreuves 10 mètres et deux candidatures par ligue pour les épreuves 25 et 50 mètres seront retenues. De plus, les clubs candidats à l'organisation d'une étape du circuit national 25/50 mètres devront proposer l'intégralité des épreuves.**

Leurs stands doivent être homologués par la FFTir, un complément d'information et une visite du site pourront, selon les cas, être nécessaires. Les dossiers de candidature seront ensuite présentés à la Direction Technique Nationale pour validation.

La notification du choix arrêté par la Direction Technique sera communiquée aux clubs retenus et un calendrier complet des étapes sera envoyé aux Responsables Compétition Ligue pour les informer au début du mois d'octobre.

Le règlement, le détail des épreuves concernées ainsi que les objectifs sportifs détaillés de ces manifestations seront disponibles sur notre site Internet : www.fftir.org (rubrique : Gestion Sportive / Vie Nationale / Circuits Nationaux) dès le mois de septembre.

Les clubs retenus pour le Circuit National de cette saison devront signer la charte, rappelant les règles d'organisation obligatoires, qui vous sera expédié, avec les différents éléments utiles à la prise en compte de votre étape, au début du mois d'octobre.

IMPORTANT

- **il sera indispensable de nommer un Responsable Compétition de l'étape** qui se mettra en relation avec le Service Technique Fédéral afin de transmettre les documents demandés.
- **Il sera indispensable de nommer un arbitre national de la ligue** et 1 arbitre minimum par pas de tir. **Il représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale et se porte garant de la bonne conduite de la compétition et des palmarès.**
- **Les frais d'engagements sont imposés** et reviendront à l'organisateur :
 - 10 € pour le 10 m Cible ISSF,
 - 12 € pour le 25 m Cible ISSF,
 - 15 € pour le 50 m Cible ISSF.
- Le club organisateur recevra une aide de 200 € à l'issue de la compétition. **Cette aide est conditionnée par le respect des conditions d'organisation et d'arbitrage.**
- Les clubs s'engageront à organiser les épreuves selon les règles ISSF et les règles d'arbitrage de la Fédération Française de Tir en vigueur.
- Les organisateurs seront libres d'organiser des épreuves dans les disciplines mondiales en complément des disciplines proposées par le circuit national.
- Les clubs s'engageront à envoyer les résultats **selon un format informatique déterminé**. Ces résultats et les classements devront être impérativement accompagnés du **document de validation des scores qui sera signé par l'arbitre national présent et le Responsable Compétition de l'étape.**

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Gilles MULLER
Directeur Technique National



CIRCUIT NATIONAL ISSF – PISTOLET ET CARABINE

Préambule : La participation aux échelons qualificatifs pour les Championnats de France est obligatoire. En conséquence, un tireur ne peut pas obtenir de dérogation pour prendre en compte ses résultats sur une étape du circuit national en tant que championnat départemental ou régional.

1. Définitions et rôles

Le circuit national a pour but d'élargir la base des meilleurs tireurs nationaux en organisant au niveau régional des Compétitions « Labellisées ».

Tous les tireurs peuvent participer, tout en respectant les règles générales de surclassement de la Fédération Française de Tir, aux étapes du Circuit National à partir du moment où ils sont à jour de leur licence pour la saison en cours.

Catégories ouvertes dans les différents classements :

- **Seniors incluant :** Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3.
- **Dames incluant :** Dames 1, Dames 2 et Dames 3.
- **Jeunes Garçons incluant:** Minimes Garçons, Cadets Garçons et Juniors Garçons.
- **Jeunes Filles incluant:** Minimes Filles, Cadets Filles et Juniors Filles.

Epreuves ouvertes :

- | | |
|---------------------------------------|---|
| ○ Pistolet 10 m : | Seniors, Dames, Jeunes Garçons, Jeunes Filles |
| ○ Pistolet 25 m : | Dames, Jeunes Garçons, Jeunes Filles |
| ○ Pistolet Perc. Centrale 25 : | Seniors |
| ○ Pistolet Vitesse 25 m : | Seniors, Jeunes Garçons |
| ○ Pistolet Standard 25 m : | Seniors, Jeunes Garçons |
| ○ Pistolet 50 m : | Seniors, Jeunes Garçons |
| ○ Carabine 10 m : | Seniors, Dames, Jeunes Garçons, Jeunes Filles |
| ○ Carabine 60Bc 50 m : | Seniors, Dames, Jeunes Garçons, Jeunes Filles |
| ○ Carabine 3x20 50 m : | Dames, Jeunes Filles |
| ○ Carabine 3x40 50 m : | Seniors, Jeunes Garçons |



Rappel de quelques points de règlement :

- Pour les épreuves carabine 10 m le comptage des points se fait au dixième pour toutes les catégories ouvertes
- Pour les épreuves carabine 60 balles couché 50 m le comptage des points se fait au dixième pour toutes les catégories ouvertes
- Pour toutes les autres épreuves/catégories, le décompte des points se fait au point entier
- **Les clubs souhaitant permettre le tir de l'épreuve Pistolet 25 mètres (calibre .22 lr) à la catégorie Seniors doivent ouvrir un classement spécifique qui ne sera pas intégré au classement national. En aucun cas, les résultats de ces matchs ne doivent être intégrés au palmarès de l'épreuve Percussion Centrale 25 mètres.**

Les organisateurs sont libres d'organiser des épreuves dans d'autres disciplines en complément de celles proposées **mais seules les épreuves inscrites sur la fiche d'engagement publiée seront prises en compte dans le classement national.** Ils pourront offrir des médailles lors des étapes si ils le souhaitent.

Il est indispensable qu'un arbitre national soit présent ainsi que les arbitres régionaux ou départementaux retenus par la ligue accueillante (un arbitre minimum par pas de tir).

L'arbitre national, représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale et se porte garant de la bonne conduite de la compétition et de la véracité des palmarès.

Pour la saison 2016/2017, la Direction Technique Nationale appliquera les critères suivants pour le choix des candidatures retenues pour l'organisation des étapes du Circuit National ISSF :

- 2 matchs à 10 mètres par ligue maximum.
- 2 matchs à 25 et 50 mètres maximum par ligue
- Pour les épreuves 25 / 50 mètres, les clubs candidats devront proposer la totalité des épreuves.

2. Procédure d'engagement

Les tireurs s'inscrivent pour chaque étape par le biais de la fiche d'engagement téléchargeable sur le site internet fédéral, vous y trouverez également les informations liées à chaque étape (plan de tir, adresse du site, ...).

Frais d'engagements maximum :

10 euros pour le 10m, 12 euros pour le 25m et 15 euros pour le 50m.

L'organisateur gère les inscriptions des tireurs (Le contact des clubs accueillant une manche du circuit est indiqué sur la fiche d'engagement). **Les frais d'engagement, de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge des tireurs.**



3. Classement

La Direction Technique Nationale met en place un **classement général pour les épreuves ISSF Cible** afin de permettre aux compétiteurs de mieux se situer dans la hiérarchie nationale.

Le classement devient le moyen prioritaire d'accéder aux collectifs Cible. Les critères d'accès dans les collectifs, comme le nombre de place par épreuve, sont statués dans le RGS - Vie Internationale 2016-2017.

Il fonctionne de façon continue sur les 12 mois courant de l'année.

Un classement sera effectué pour chacune des 4 catégories ouvertes à **condition d'avoir 3 résultats enregistrés. Il sera effectué sur la moyenne de toutes les performances réalisées au cours des 12 derniers mois sachant que :**

- Pour 5 matchs enregistrés, le moins bon score sera éliminé.
- Pour 8 matchs enregistrés, les 2 moins bons scores seront éliminés.

Les classements seront mis à jour à chaque fin de mois sur le site internet de la FFTir permettant ainsi à l'ensemble des compétiteurs de se situer dans la hiérarchie nationale tout au long de la saison sur leurs derniers résultats obtenus.

Au 30 septembre de chaque année, les résultats enregistrés sont donc le reflet complet de la saison (du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 pour cette saison par exemple) et servent de base pour la constitution des collectifs (cf. RGS Vie Internationale).

À cette date, chaque année, dans chacune des disciplines olympiques, et pour chaque catégorie, les 3 tireurs classés après les tireurs retenus au sein des collectifs de la saison suivante, sous réserve qu'un minimum de 20 tireurs soient classés dans cette catégorie, bénéficieront d'une dotation de munitions de la FFTir. Pour les jeunes tireurs passant dans les catégories Seniors ou Dames, les résultats de l'année en cours suivront dans le classement national de sa nouvelle catégorie dès le 1^{er} octobre suivant.



Compétitions retenues pour les classements ISSF Cible
(Liste disponible sur le site de la FFTir)

- Étapes Circuit National ISSF Cible
- **Championnat Régionaux des tireurs participants aux Championnats de France (Classement Cadets, Juniors, S1, D1)** – si un tireur bénéficie d'une dérogation qui lui permet de prendre en compte un score réalisé sur une autre compétition comme championnat régional, alors ce score ne sera pris en compte qu'une seule fois.

Précision : les tireurs D2, D3, S2 et S3 qui souhaitent valider leurs points du championnat régional pour le classement du circuit national doivent se surclasser en D1 ou S1 pour ce championnat régional et donc automatiquement pour le championnat de France.
- Championnat de France 10, 25 et 50 mètres
(Classement Cadets, Juniors, S1, D1)
- **Stages sélectifs au sein des collectifs**
- Sélections Nationales 10, 25 et 50 mètres si elles sont organisées
- Compétitions internationales référencées au calendrier international de la FFTir



APPEL A CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION D'UNE ETAPE DU CIRCUIT NATIONAL ISSF

Je soussigné (e) :

Président (e) de la Société de Tir : N° :

Site Web du Club :

Présente la candidature de notre Association pour l'organisation en 2016/2017 d'une étape du circuit national ISSF

Cocher la case correspondante aux compétitions que vous souhaitez organiser :

☐ **Compétitions 50 M** **Nb postes :**

☐ **Compétitions 25 M** **Nb postes :**

☐ **Compétitions 10 M** **Nb postes :**

Nom du Responsable Compétition de l'étape :

Tél : @mail :

Nom de l'arbitre National présent :

Tél : @mail :

Dates souhaitées (indiquer par ordre de préférence) – la FFTIR tiendra compte de ces choix mais décidera seule de l'élaboration du calendrier du circuit en fonction des compétitions régionales, nationales et internationales :

Choix 1 :

Choix 2 :

Choix 3 :

Entre :
Le 1^{er} octobre 2016
& le 17 juillet 2017

☐ **Souhaite organiser une étape du Circuit National ISSF Cible pour 2017-2018**

Fait à :

Signature et cachet de l'Association

le :

Nom :

Prénom :

Date de l'homologation du stand :

ACCORD DU RESPONSABLE COMPETITION DE LA LIGUE

Fait à :

Signature et cachet de la Ligue

le :

Nom :

Prénom :

Date limite de dépôt des candidatures : le 26 septembre 2016